

École Élémentaire de Tresses 7 Avenue des écoles 33370 TRESSES 05.57.34.10.77 Commune : TRESSES	<b>PROCES-VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE</b>  Date : Jeudi 15 novembre 2018
---	--

**Circonscription : Entre-deux-mers**

**Présents :**

**Président- (directeur d'école) : M. Vanbauce**

**Inspecteur de l'éducation nationale :**

Equipe enseignante :	Mmes : Chartier-Wentzler ; Defaye ; Sauvan ; Pajot ; Hervé-Steiner ; Joao ; Bernard ; Guiroy ; Salens Ms : Pinson ; Rouillon
Le maire ou son représentant : Adjointe chargée du scolaire et du social :	M. Soubie Mme Pinna
DDEN :	Mme Lambert
Parents d'élèves élus :	Ms : Bessettes, Survila, Duffort, Bonnefoi, Mmes : Medvied, , Seillard, Camerotto, , Tauzin, Versavaud
Invités (personnel municipal,...) :	

**Excusés :** Mme Plantureux

***Début du conseil d'école : 18 heures***

**Secrétaire de séance :** Mme Chartier-Wentzler

---

Présentation et lecture du règlement intérieur du conseil d'école, de son fonctionnement et de son rôle par le directeur. Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté à l'unanimité.  
Présentation des membres du conseil d'école

**EDUCATION NATIONALE**

**1) Fonctionnement de l'école :**

La rentrée 2018 s'est déroulée sans souci majeur. Les blocs sanitaires provisoires étaient fonctionnels et le directeur remercie la municipalité et tout le personnel municipal pour la finalisation des nombreux travaux réalisés durant les vacances d'été et la réalisation de tous les travaux courants qu'ils effectuent toujours le plus rapidement possible.  
Comme il était prévu les travaux concernant les blocs sanitaires se sont terminés durant les vacances de la Toussaint conformément aux prévisions.

Les effectifs de l'école se sont encore accrus, cette année nous avons 302 élèves (30 de plus que l'année dernière à la même période) répartis de la manière suivante :

55 CP : CPa 27 ; CPb 28

73 CE1 : CE1a 29 ; CE1b 29 CE1/CE2 24 : 15 CE1 + 9 CE2

67 CE2 : CE2a 29 ; CE2b : 29

51 CM1 : CM1a : 25 ; CM1b 26

56 CM2 : CM2a 28 ; CM2b 28

56 CM2 devraient quitter l'école pour le collège en fin d'année et 60 GS scolarisés à la maternelle devraient arriver en CP soit un différentiel de positif de 4 élèves : ce qui présume d'un effectif prévisionnel de 306 élèves l'année prochaine sans compter sur la livraison de nouveaux lotissements durant l'année 2019-2020. Mme Pinna nous dit qu'il n'y a pas de livraisons prévus durant cette

période, mais qu'il n'est pas possible de prévoir les accessions à la propriété des particuliers. Il faudra rester vigilant quant à la possibilité ou non d'une ouverture de classe. (306/11 = 27,8 élèves par classe prévus)

Le retour à la semaine à 4 jours est profitable pour tous. Les enfants se sont bien adaptés mêmes si les après-midi sont parfois plus difficiles pour certains. Ils sont moins fatigués et plus réceptifs notamment en fin de période. Les parents ont réalisé le même constat et sont satisfaits de cette organisation du temps scolaire.

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité :

Distribution à chacun des membres du règlement intérieur 2018-2019

Le règlement intérieur a été modifié pour réajuster les horaires suite au retour à la semaine de 4 jours. Tous les autres articles ont été intégralement reconduits (l'interdiction du téléphone portable y était déjà présent.)

La Charte de la Laïcité à l'école est intégrée au règlement intérieur depuis le conseil d'école du 4 novembre 2013.

Il reste naturellement conforme au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Gironde (circulaire n° 2014-088 du 09/07/2014).

Vote pour l'approbation du règlement intérieur : 23 pour et 1 abstention.

b) Sécurité à l'école :

Le site de la SGDSN (Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale) : « La posture Vigipirate « *Automne 2018 – Printemps 2019* » est active à compter du 21 octobre 2018. Elle s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au 6 mai 2019.

Dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau Vigipirate « *Sécurité renforcée – risque attentat* ». Il s'applique dans les écoles en poursuivant la mise en place des mesures que vous connaissez :

- Accueil des élèves de 8h50 à 9h00 et de 13h20 à 13h30, toutes les portes de l'école sont alors fermées à clé et il n'est plus possible d'accéder à l'école avant les récréations (10h30-10h45 ou 15h00-15h15). Durant celles-ci, il est possible d'accéder à l'école en se présentant au petit portail situé entre la mairie et la bibliothèque en se faisant ouvrir par l'un des maîtres de service.
- Il est strictement interdit de faire pénétrer un enfant en le faisant passer au-dessus des portails ou des murets.

Les deux PPMS (attentat-intrusion et risques majeurs) ont été réévalués et transmis à la DSDEN à l'IEN ainsi qu'à la municipalité. Un exercice PPMS attentat intrusion a été effectué en présence de Mme Lambert le 11/10/2018 de 11h30 à 11h50. Il s'est déroulé correctement : (toutes les personnes présentes dans l'école se sont confinées et cachées silencieusement durant la durée de l'exercice.) Le signal d'alerte émis par la corne de brume est insuffisant pour les classes situées aux extrémités de l'école. Une solution alternative est à l'étude. Un exercice PPMS risques majeurs sera réalisé avant le mois de février (regroupement et confinement sous le préau). Les demandes de travaux prioritaires quant à la mise en sécurité de l'école ont été réalisées l'année dernière (interphone, film sans tain, pose de grilles sur le muret côté salle de la Fontaine). La rénovation de l'entrée principale de l'école (côté Parc de la mairie) est à l'étude pour l'année 2019.

Un exercice évacuation (alerte incendie) a eu lieu le 27/09/2018 à 10h20 : signal parfaitement audible pendant les 5min22de l'alarme, tous les élèves présents évacués et rassemblés au point de ralliement en 2min. Un autre au moins aura lieu dans le courant de l'année scolaire.

c) Hygiène à l'école

Tous les bâtiments sont nettoyés correctement chaque jour : les classes sont lavées ainsi que chaque bureau des élèves et les poubelles sont vidées ; les sanitaires sont nettoyés et désinfectés, ils sont régulièrement réapprovisionnés en savon, en essuie-mains et papier toilette. Chaque année un grand nettoyage est réalisé durant les vacances scolaires (armoires, étagères, classes vidées et nettoyées à fond).

d) Budgets municipaux

La municipalité octroie à l'école : 10 000 € pour les commandes de fournitures pour l'école. (10 000€ / 302 élèves = 33 € /élèves) et 500 € pour le bureau et RASED (psychologue scolaire). Sur ce budget de 10000 € il est prélevé pour le fonctionnement de l'école : 150 € pour l'anglais, 150 € pour les fournitures communes (classeurs, cahiers de cycles) et 1100 € pour le papier. Le reste de ce budget (environ 8 000€) est réparti par classe en fonction de leur nombre d'élèves (8 000 € / 302 élèves = 26,50 € par élèves). De plus la mairie renouvelle chaque année le mobilier d'une classe (30 chaises et 30 bureaux élèves environ 4500€)

Un budget de 2 600 € est alloué pour les transports privés. Le solde de ce budget n'était encore jamais atteint car nous nous arrangeons pour utiliser le bus municipal gracieusement mis à notre service pour toute sortie n'affectant pas le transport scolaire. Une modification d'attribution de ce bus vient de nous parvenir nous empêchant son utilisation pour les sorties dans le centre de Bordeaux (musée d'aquitaine et des beaux-arts, théâtres...). Le coût moyen d'un bus privé pour Bordeaux est d'environ 150 €. La

coopérative scolaire pourra prendre en charge les dépenses supplémentaires mais jusqu'à un certain point ce qui risque à terme de limiter le nombre de sorties/classe.

Mme Pinna prend rendez-vous avec le directeur la semaine prochaine pour rediscuter des montants des budgets alloués par la municipalité.

e) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Deux parents d'élèves élus ont participé à la validation des comptes de la coopérative scolaire le lundi 18 septembre et ont souligné la rigueur et le sérieux de Mme Hervé-Steiner mandataire du compte OCCE de l'école. Un bilan financier a été fourni aux membres du conseil d'école et a été explicité. (en pièce jointe cf solde du compte 31/08/18). La participation des familles est stable. La coopérative scolaire permet de financer :

- entrées des visites/expositions/concerts afin de ne plus demander de participation financière aux familles.
- projets de classe
- équipement d'école en matériel divers pour des projets particuliers (graines, appareil photo numérique, jeux de cours pour la récréation...)
- Abonnements des classes à des revues (J'aime lire, tout comprendre, école des loisirs...)
- intervenants extérieurs pour des animations ponctuelles dans les classes (risques internet et réseaux sociaux, batucada.)
- transport : une fois le budget alloué par la municipalité atteint, la coopérative scolaire prend le relais pour financer les sorties, ce qui sera sans doute le cas en fin de période.

Loto : vendredi 5 avril 2019

Il est demandé aux parents d'élèves de prendre en charge le démarchage des commerçants pour récupérer les lots.

Fête d'école : 28 juin 2019

f) Demande d'utilisation des locaux scolaires

Pour pouvoir réaliser les Activités Pédagogiques Complémentaires, il est demandé à la municipalité de pouvoir utiliser les locaux scolaires de 8h20 à 8h50 et de 16h30 à 17h30 en plus des horaires réguliers de l'école, ainsi que de pouvoir rester dans les locaux au-delà de 17h30 pour les enseignants (chacun veillant à ne pas gêner le travail des agents municipaux). Cette demande a été accordée par M. le Maire.

**2) Communication :**

a) Parents/enseignants

Chaque enseignant a organisé une réunion de rentrée avec les parents des élèves de sa classe dans les 15 premiers jours de septembre. Les parents qui le souhaitent peuvent prendre un rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant en utilisant le cahier de liaison de leur enfant de même pour l'enseignant désireux de rencontrer des parents. Les travaux des enfants sont régulièrement communiqués aux familles. Des évaluations sont organisées, leur résultat est communiqué par le LSU semestriellement. Dans le cas de parents séparés, chacun des parents est destinataire des informations.

b) Parents/directeur

Les parents souhaitant rencontrer le directeur peut lui demander un rendez-vous via le cahier de liaison ou en appelant l'école au 05.57.34.10.77 sans hésiter à laisser un message. Le directeur leur fixera un rendez-vous au plus vite en fonction des disponibilités de chacun. Le directeur informe les parents par écrit en cas d'invitation à une équipe éducative dont la date et l'horaire ont été fixés consensuellement au préalable.

c) Parents/mairie

La municipalité fait parvenir à l'école différentes informations qui sont systématiquement transmises aux familles via le cahier de liaison de leur enfant. Les parents désirant s'adresser à la mairie peuvent le faire en se rendant dans ses locaux après avoir pris un rendez-vous (mairie : 05.57.34.13.27)

**3) Projets et vie de l'école :**

a) Axes généraux

1-Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » pour assurer la maîtrise du socle commun dans une école exigeante et bienveillante.

2-Développer des projets qui favorisent l'acquisition d'une culture humaniste, artistique et scientifique

3- Développer les coopérations entre les différents acteurs afin d'apprendre aux élèves à organiser leur travail pour améliorer l'efficacité des apprentissages

4- Renforcer la continuité de l'aide et de l'accompagnement des élèves

5-Favoriser le travail collectif des équipes, les partenariats de l'école et les relations avec les familles

b) Présentation des manuels en lien avec le projet d'école

CP : A l'école des albums

CE1 : J'apprends les maths ; Cap math

CE2 : J'apprends les maths ;

CM1 : pour comprendre les maths

CM2 : Pour comprendre les maths

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école :

Projets départementaux : Jardins et patrimoine (abbaye de La Sauve-Majeure) CE1a, CE1b, CE1/CE2, CE2a financé par le CLEM et la DRAC et une participation est financée par la coopérative scolaire

Mail Art (projet départemental en lien avec le musée d'Aquitaine) : 2 CM2

Au fil des pages : (partenariat avec la librairie Mollat la communauté des communes et la médiathèque de Tresses)

Projet RRS sciences CM1/Collège : les deux classes de CM1 iront dans le courant de l'année au collège Jean Zay pour participer à une séance de sciences encadrée par Mme Fournier et des élèves de 4<sup>e</sup>.

Ateliers bibliothèque (financement par la municipalité) : découverte de la littérature jeunesse, écriture, lecture théâtralisée depuis 3ans avec les classes de CM2 :

-présentation de livre de jeunesse par la bibliothécaire

-ateliers de lecture théâtralisée (accompagné par un acteur de théâtre du Labo des histoires)

-ateliers d'écriture (proposé par Enchantier Théâtre)

Le conseil des élèves élections des délégués de classe, réunions régulières en présence de 2 enseignants, du directeur et de Mme Pinna (en fonction de leurs disponibilités) première réunion du conseil le 22 novembre. La fin des travaux sur les sanitaires et les conditions météorologiques ont permis à la municipalité de faire les premiers tracés des jeux demandés aux conseils précédents. Cette année un travail sur la médiation et la gestion des conflits afin d'atténuer «la violence » à l'école y sera abordé. Les parents souhaiteraient mettre en place des projets supplémentaires contre la violence à l'école.

- Il s'agit surtout d'instaurer une réflexion sur la gestion de la violence à l'école.

- Il est relevé que l'école de Tresses reste une école assez privilégiée malgré quelques cas.

- Des actions sont déjà menées au sein des classes (messages CLAIRS)

- Nombreux problèmes sont remontés sur le temps du midi.

➤Temps plus long donc le nombre de conflits augmente malgré la multiplication des activités mises en place.

➤Problèmes des personnels municipaux qui manquent de formation, n'adoptent pas toujours un comportement adapté face aux enfants.

➤Gros turn over de ce personnel.

Les parents d'élèves demandent quelles sont les modalités de recrutement des agents sur le temps du midi ?

Le maire énonce qu'un recrutement sur critères a lieu. (si échos négatifs, il y a un changement de personnel. Mais sur ces grades de qualification, le maire a des difficultés de recrutement).

Il est également noté que le personnel municipal manque trop souvent de respect de la part des enfants (propos scandaleux de la part de certains enfants.)

Concernant l'encadrement : 3 personnes en surveillance de cours en permanence. + 1 personne activité + personnel restauration qui se redéployent sur la cour en fin de repas.

Les élèves sont répartis sur un maximum d'activité + cantine, donc le nombre d'enfants dans la cour n'est pas si important que ça...

Un travail sur le respect du personnel est prévu sur le conseil des élèves. Il est proposé d'inviter un représentant des parents d'élèves au conseil des élèves, un personnel municipal et la DDEN.

→ Piste de travail : la formation des personnels municipaux

Le directeur énonce la possibilité d'exclure un élève de la cantine. La cantine reste un service auprès des familles.

Projets correspondance : CE1a correspondance avec une classe de CP de l'école de la Sauve.  
CE2b correspondance avec une classe de CE2 de l'école de Salleboeuf.

Cycle 3 défi maths : résolutions de problèmes et énigmes

Sécurité routière : les 2 CM2 vont participer à une action sécurité routière à l'école de Carignan (permis vélo) afin de valider ou non l'APER (Attestation de Première Education à la ROUTE)

L'information sur les risques domestiques (CP/CE1) et sur apprendre à porter secours (CE2) avec l'intervention de l'association Pompiers Solidaires et sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux (financement par la coopérative) CM1 et CM2 seront normalement reconduits.

Sorties réalisées ou prévues :

CM1b : Château Lizennes le 8 novembre 18

CM2a : musée d'Aquitaine le 8 novembre 18 ; CM2b le 27 novembre

Les 2 CM2 : Cuvier d'Artigues (16 novembre) et mini-concert avec l'orchestre symphonique de Gironde : Halloween à la Nouvelle-Orléans

Les 2 CM2 participeront à leur journée d'accueil et de visite du collège Jean Zay dans le cadre du projet de réseau et la continuité du cycle 3 qui se terminera par la soirée portes ouvertes du collège.

Les 2 CM1 : Rocher Palmer (19 novembre) : mini concert

d) Accueil périscolaire

Il est toujours assuré par les FRANCAS de Gironde dont le responsable pédagogique pour l'école est M. Gaudichon Antoine. Les enfants peuvent être accueillis (sous réserve de leur inscription) de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En moyenne entre 90 et 100 enfants y sont accueillis notamment après 16h30. Le centre de loisir éducatif de Tresses se déroule au château de la Séguinie les mercredis.

#### **4) Parcours de l'élève :**

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

Mme Lescaret, psychologue scolaire et la seule représentante du RASED intervenant sur l'école. Elle participe activement à chaque Equipe Educative ou de Suivi et elle peut rencontrer des parents et sur demande de ceux-ci recevoir un élève et/ou lui faire passer des bilans (WISC4).

PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) : élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et de compétences à la fin d'un cycle d'enseignement, il organise des actions ciblées sur des compétences précises et l'accompagnement pédagogique différencié de l'élève. (En moyenne 3 à 4 élèves concernés par classe soit environ 30 élèves)

PAP (plan d'accompagnement pédagogique) : élèves qui présentent des troubles des apprentissages durables, il leur permet de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. C'est un document écrit qui suit l'élève de la maternelle au lycée si nécessaire. (4 élèves concernés + 3 en cours de réalisation)

PPS (projet personnalisé de scolarisation) ou PPA (projet personnalisé d'apprentissage) : concerne les enfants ayant une notification MDPH, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires (actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales). C'est un outil de suivi qui court sur la totalité du parcours de scolarisation et fait l'objet d'un suivi par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS). (4 élèves concernés)

PAI (projet d'accueil individualisé) : concerne les élèves présentant des pathologies chroniques, des allergies, des intolérances alimentaires. (9 élèves)

b) Structures spécialisées (ULIS, UPE2A...) et partenaires associés

Pas de structures spécialisées dans l'école

c) Objectifs et actions cycle 3

Une présentation du collège par Mme Sylvie Caillau (principale du collège Jean Zay), deux professeurs et une représentante des parents d'élèves, a été organisée à la salle de des fêtes de Tresses le jeudi 11 octobre pour les parents des élèves de CM1 et CM2 de Tresses. L'intervention d'un professeur d'allemand dans les classes de CM2 devrait être reconduite pour une première découverte de la seconde langue.

Journée d'accueil des futurs élèves de 6<sup>ème</sup> au collège Jean ZAY, le vendredi 30 novembre, la participation financière de 3,56€ par élève est demandée pour la restauration ainsi que le transport (90 €). La totalité du financement est pris en charge par la municipalité. Cette journée sera suivie de la soirée « portes ouvertes » à partir de 17heures.

Mise en place de PPRE Passerelle pour les élèves arrivant en 6<sup>ème</sup> avec des difficultés, rencontre avec les professeurs du collège pour les expliciter et les préciser en fin d'année scolaire et une seconde rencontre en début d'année est organisée pour leur suivi.

## MAIRIE

Dépenses de la mairie :

→ 45000 euros pour les dépenses de fonctionnement (fluide, photocopies, fournitures, fournitures d'entretien)

→ les salaires (environ 25 salariés), montant des dépenses non transmis

→ restructuration : locaux sanitaires + salle des maîtres : 220 000 euros. La première tranche des travaux s'est terminée conformément aux prévisions (fin des vacances de la Toussaint), les blocs sanitaires provisoires ont été retirés et les nouveaux sanitaires sont tout à fait conformes et opérationnels.

La seconde tranche des travaux concernant les deux sanitaires face aux classes de CP et le local de rangement réservé à l'école, débutera durant les vacances de Noël.

→ avant tout 52000 euros. La seconde tranche concernant le côté extérieur de l'école a été réalisé durant les vacances d'été.

Il est notifié le problème du détecteur de l'alarme du hall qui est caché par le faux plafond.

Mise en place des activités durant la pause méridienne gratuitement (sur inscription préalable à la mairie : Bibliothèque, dessin, échecs, sieste musicale, jeux de société, les petits samourais, sciences & robotique).

Pour répondre à la question des parents se plaignants de problèmes récurrents de violence liés aux problèmes de surveillance entre 12h et 13h20, la municipalité en prend note et va étudier les actions à entreprendre avec son personnel.

Questions diverses

Problème de mobilier inadapté dans la classe de CE1 : des chaises et bureaux non réglables sont trop hauts pour certains enfants.

La mairie ne comprend pas le problème de mobilier puisqu'elle renouvelle tous les ans une classe avec 30 tables et chaises. Le directeur explique qu'en fonction des effectifs variables dans les classes, il a parfois été nécessaire de « redistribuer » du mobilier d'une classe vers une autre et que les premiers mobiliers qui avaient été remplacés n'étaient pas adaptables.

Il faudrait déménager une classe de CM qui dispose de matériel réglable pour l'échanger avec le mobilier de la classe de CE1 qui n'est pas réglable.

**Fin du conseil d'école : 20h00**

---

Prochain conseil d'école aura lieu le : Jeudi 14 février ou jeudi 7 mars 2019

Fait à Tresses le 15 novembre 2018

Le Directeur ou la Directrice,  
Président(e) du Conseil d'Ecole



Le Secrétaire de séance :

